

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA **CATEGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE**

La formation théorique :

La formation théorique, porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours thématiques :

Les cours thématiques sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite ou sur le lieu des séances hors circulation en séances collectives avec la présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Il est présent afin d'assurer l'apprentissage théorique durant ces cours collectifs et de répondre aux mieux aux différentes interrogations des élèves afin que chacun puisse progresser à son rythme.

Les thèmes abordés seront :

- L'équipement du motard
- Comment choisir sa moto
- Les risques liés à la conduite des motos
- La pression sociale ressentie
- La pression des pairs

S'il s'agit de votre première catégorie de permis de conduire, vous suivrez des cours thématiques en séances collectives. Ils sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite avec la présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Il est présent afin d'assurer l'apprentissage théorique durant ces cours collectifs et de répondre au mieux aux différentes interrogations des élèves afin que chacun puisse progresser à son rythme.

Ils seront articulés en 7 séances.

Séance 1 : La signalisation horizontale et verticale, bornes et balises, signalisation temporaire

Séance 2 : Règles de priorité, véhicules prioritaires, arrêt et stationnement

Séance 3 : Règles de circulation, réglementation générale

Séance 4 : Evaluation des distances de sécurité, distances de freinage et d'arrêt, temps de réaction, déficiences du conducteur et comportements à risques

Séance 5 : Les autres usagers, vulnérabilité et visibilité et éclairage

Séance 6 : Installation et dispositifs de sécurité dans le véhicule

Séance 7 : Mécanique et entretien du véhicule et comportement vis-à-vis de l'environnement

L'entraînement au code :

Il est nécessaire que si votre dernière catégorie de permis de conduire a été obtenue il y a plus de 5 ans ou bien si il s'agit de votre première catégorie de permis de conduire.

Si tel est le cas, vous pourrez effectuer des tests d'entraînement au code aux horaires affichés dans l'établissement en séances collectives. Si vous le souhaitez et suivant vos éventuelles difficultés, vous pourrez être amené à suivre des cours sur des thématiques diverses qui répondront et amélioreront vos lacunes. Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

L'entraînement au code peut-être suivi dans les locaux de l'école de conduite sur un support vidéo avec la présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Il est présent pour effectuer la correction du test afin de répondre au mieux à tous les élèves sur les problèmes rencontrés durant le test et leur donner une méthodologie efficace pour la réussite à l'examen théorique général et en complément sur Internet via un accès que l'école de conduite remettra au candidat. Un accès professionnel permettra à l'enseignant de vérifier l'assiduité des élèves et également d'assurer un suivi personnalisé.

L'examen théorique :

Nous vous proposerons plusieurs dates possibles pour le passage à l'examen et suivant vos disponibilités et préférences nous vous inscrirons à une session. Pour l'inscription, nous vous demanderons (si vous souhaitez que nous effectuons les démarches pour vous) une carte bancaire afin de vous acquitter auprès du prestataire d'un montant de 30€. Une convocation vous sera remise sur laquelle vous retrouvez l'heure, le jour et le lieu de l'épreuve ainsi qu'un identifiant et un mot de passe nécessaire au déverrouillage de l'outil informatique sur lequel vous allez répondre au questionnaire. Il vous sera demandé de vous présenter 20 minutes avant le début de l'examen afin de pouvoir contrôler l'identité de chaque candidat, de vous remettre le matériel nécessaire de vous en expliquer le fonctionnement.

Les séances peuvent être individuelles ou collectives suivant le nombre de candidat inscrit sur la même session. Dans les deux cas de figure, une tablette et un casque audio personnel vous sera remis afin de vous isoler et de ne pas à avoir à subir de pressions extérieures. Il vous sera demandé de respecter toutes les consignes que l'ont vous communiquera ce jour.

La durée complète de l'épreuve est d'environ une heure.

N'oubliez surtout pas votre pièce d'identité en cours de validité ainsi que la convocation à l'examen qui vous a été remise.

Il est de notre devoir de vous rappeler que sans ces documents le passage de l'épreuve est impossible.

Le résultat est envoyé à l'auto-école par voie électronique (mail) si vous avez choisi de nous confier les démarches lors de votre inscription. Nous vous contacterons alors dès réception du résultat par téléphone ou mail à votre convenance.

La formation pratique :

L'enseignement de la conduite sera articulé autour des quatre compétences du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)

La première compétence consiste à savoir maîtriser le maniement du deux-roues motorisé. Cette compétence se réalise hors circulation (le « plateau »). Les notions qui y seront enseignées seront pour : connaître des bons comportements et le bon équipement du motard, les principales commandes et le tableau de bord du véhicule, le déplacement sans l'aide du moteur (aussi appelé la « poussette »), les démarrages et les arrêts (en déclivité ou sur le plat) ; le dosage de l'accélération et du frein à diverse allure, l'utilisation de la boîte de vitesse et de l'embrayage, savoir utiliser le regard pour avoir une bonne trajectoire et une bonne stabilité, savoir incliner la machine et enfin savoir réaliser un freinage d'urgence.

La deuxième compétence sera orientée sur l'appréhension de la route c'est-à-dire savoir détecter les différents indices utiles à la conduite qu'ils soient formels ou informels ainsi que les différentes signalisations surtout celles concernant les deux roues, savoir placer le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation pour tourner à gauche et à droite en agglomération, savoir adapter son allure en fonction des situations rencontrées, savoir identifier la présence d'une intersection et y reconnaître le régime de priorité que l'on doit y appliquer (stop, cédez le passage, priorité à droite), franchir les carrefours à sens giratoire et les rond points et pour finir savoir manœuvrer le véhicule pour le stationner ou s'arrêter et repartir en toute sécurité.

La troisième compétence vous amènera à savoir circuler dans des conditions plus difficiles et savoir partager la route avec les autres usagers. Il vous sera donc enseigné l'évaluation des distances de sécurité, les croisements et les dépassements, l'appréhension et le passage des virages de façon sécurisante hors agglomération, les comportements et la communication à adopter vis-à-vis des autres usagers de la route (piétons, les deux roues, les véhicules du groupe lourd et les véhicules prioritaires, la prise de voies d'insertion et de décélération et la circulation sur voie rapide et dans un trafic dense (pour cela nous serons amené à nous rendre sur une plus grosse agglomération pour pouvoir traiter ses objectifs de formation), connaître les règles relatives à la circulation interfiles Si les conditions se présentent vous pourrez être amené à circuler dans des conditions météo changeantes (pluie, neige, brouillard, conduite de nuit) et enfin savoir comment appréhender la traversée, d'un tunnel d'un pont ou autres ouvrages routiers (travaux par exemple).

La quatrième et dernière compétence consistera à pratiquer une conduite autonome sûre et la plus économique possible et respectueuse de l'environnement. Vous serez amené à effectuer un trajet en autonomie en suivant un itinéraire défini en pratiquant l'écoconduite. Des notions les principaux facteurs de risques en deux roues vous seront expliqués ainsi que les comportements à adopter en cas d'accident. Suivant le modèle et l'équipement du véhicule sur lequel vous effectuerez vos leçons de conduite vous serez amené à utiliser le régulateur ou le limiteur de vitesse. Enfin des notions sur l'entretien et le dépannage du véhicule ainsi que les situations d'urgences vous seront expliquées.

Une fois les quatre compétences acquises, ce sont les formateurs qui vous ont suivi qui décideront si votre niveau est cohérent pour un passage à l'épreuve pratique du permis de conduire. Une date d'examen vous sera proposée en fonction des places attribuées à l'auto-école. Vos dernières leçons de conduite seront le plus possible rapprochées de la date de l'épreuve afin de vous y préparer au mieux et de vous y rendre le plus sereinement possible. Des examens blancs seront effectués pour vous mettre dans les conditions d'examen et diminuer au maximum l'effet « stress » de l'épreuve.

L'examen pratique :

Le jour de l'examen, vous serez accompagné par un des formateurs de l'auto-école et vous conduirez le véhicule sur lequel vous avez effectué votre formation.

L'examen se décompose en deux phases.

La première est appelé examen hors circulation (autrement appelé « le plateau »). L'épreuve débute par le contrôle des documents d'identité (votre permis de conduire ainsi que votre carte d'identité) et également de votre équipement. Vous devrez présenter à l'expert votre casque (l'étiquette d'homologation et les 4 dispositifs réfléchissants), votre blouson de moto, votre paire de gants (l'étiquette d'homologation) et votre paire de botte (botte ou demie botte). Ensuite la première épreuve pratique commence. Avant chaque exercice, l'inspecteur expliquera le parcours pour éviter toutes erreurs. Le premier exercice est le déplacement de la moto sans l'aide du moteur. S'en suivent trois vérifications mécaniques et enfin l'essayage du casque (pour vérifier la taille). Une notation A ou B vous sera attribuée. Ensuite, c'est un exercice de lenteur dont une partie avec passager afin de démontrer votre capacité à déplacer le véhicule à allure lente en utilisant l'embrayage et le frein arrière et assurer la stabilité de l'ensemble. Si aucune erreur n'est constatée la note A vous est attribuée, si il y a une erreur (le temps entre 18 et 20 secondes, un pied au sol ou un cône de renversé) la note B vous sera attribué, enfin si il y a plus d'une erreur ou un arrêt durant le parcours hors des zones définies vous aurez la note C. Vous avez le droit à 2 essais (sauf en cas de chute) la meilleure des 2 notes sera prise en compte. Ensuite, il y a un freinage d'urgence à 50km/h minimum à effectuer puis un évitement à 50km/h minimum. Est évalué la capacité du candidat à effectuer un freinage d'urgence, à incliner sa machine pour virer et à éviter un obstacle. Si l'exercice est correctement réalisé la notation A est attribuée, si un cône est renversé (hors cône de la chicane d'évitement) la notation B est attribuée. La notation C est attribuée si : l'arrêt est effectué hors des limites définies, un arrêt pendant le parcours, une chute, un cône renversé dans la chicane d'évitement ou bien si la vitesse minimale n'est pas respectée. Enfin une interrogation orale portant sur une des 12 fiches a apprendre sera effectuée pour vérifier que le candidat a pris connaissance et a compris les enjeux et les risques de la conduite d'un deux-roues motorisé. Une notation A, B, C vous sera attribuée en fonction de la quantité et de la qualité de la retranscription de la fiche choisie (au hasard).

Pour avoir un résultat positif à l'épreuve hors circulation, il vous faudra obtenir un minimum de 2 A et n'avoir aucun C.

La deuxième épreuve pratique est cette fois en circulation. L'examen dure environ 30 minutes, vous êtes sur la moto et le formateur avec l'inspecteur vous suivront en voiture. Nous disposons d'une liaison radio afin de vous donner les consignes de direction et

éventuellement des remarques sur des erreurs que vous pourriez commettre pendant votre prestation.

Vous serez amené à circuler en agglomération, hors agglomération, sur des voies rapides. Vous aurez également un arrêt et un redémarrage à effectuer en toute sécurité. Durant votre parcours vous aurez une phase de conduite autonome d'environ 5 minutes en suivant un itinéraire par panneau ou bien en rejoignant un lieu connu.

A la fin de l'épreuve, l'expert remplit un bilan de compétence en respect des textes et instructions réglementaires. La grille de d'évaluation est alors remplie par l'expert et des points vous sont attribués sur chaque compétence. L'évaluation est sur un total de 27 points et il vous faudra un minimum de 16 points sans commettre d'erreurs éliminatoires pour avoir un résultat favorable à l'épreuve.

En cas de réussite, un CEPC (Certificat d'Examen au Permis de Conduire) sera édité et sera consultable et imprimable sur le site : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire> 48 heures après l'examen (hors dimanche et jours fériés). Ce document sera votre permis provisoire (valable 4 mois) qui vous permettra de circuler sur le territoire national en attendant l'édition du titre définitif par les services préfectoraux.